



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPNN ALISFA 28 SEPTEMBRE 2017

DISCUSSION SUR LES PERSPECTIVES À VENIR...

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NÉGOCIATION ALISFA

Ordre du jour :

1. Examen du compte-rendu de la CPNN du 29 juin 2017
2. Statut ACGFP
3. Dialogue social
4. Complémentaire santé
5. Calendrier des réunions 2018
6. Valeur du point
7. Point sur les travaux en cours
8. Perspectives de négociations 2018

1. Examen du compte-rendu de la CPNN du 29 juin 2017

PV adopté à l'unanimité

2. Statuts ACGFP : proposition de modification des statuts

L'ACGFP (Association de Gestion des Frais du Paritarisme) a pour objet de développer et promouvoir le paritarisme dans la branche. Elle organise et appelle à la collecte du fonds mutualisé auprès des employeurs au titre du financement du paritarisme. Elle gère l'ensemble des fonds collectés de manière paritaire. Les fonds sont notamment destinés au fonctionnement des organisations syndicales et des commissions paritaires.

La CFE-CGC n'est plus représentative dans la branche et ne participe donc plus aux négociations. Or, elle est citée nommément dans les statuts de l'ACGFP. Il faut donc remplacer dans les statuts la liste nominative des organisations de salariés et d'employeurs par « les organisations syndicales représentatives ». La modification est simple et fait l'adhésion générale.

FO : Le débat sur la représentativité par contre est loin d'être clos.

3. Dialogue social : conséquences des ordonnances sur la négociation en cours

Les ordonnances Macron vont-elles modifier la négociation sur l'avenant sur le « dialogue social » ? Évidemment ! Après discussion la commission paritaire prévoit tout de même de finaliser l'accord sur le dialogue social pour la fin de l'année.

FO : la branche devra verrouiller un maximum de matières afin de conserver une primauté de la branche sur les accords d'entreprises. Cependant pour FO et la CGT le combat pour le retrait des ordonnances continue.

4. Complémentaire santé : projet d'avenant révisant la clause d'ancienneté de 4 mois

Depuis le **1er janvier 2016**, tous les salariés embauchés doivent être affiliés à la mutuelle de l'entreprise dès le premier jour effectif de travail et quelle que soit la durée de leur période d'essai ou de leur contrat de travail. Le projet d'avenant supprime donc la clause d'ancienneté de 4 mois prévue par l'accord de branche sur la complémentaire santé.

5. Calendrier des réunions 2018 de la CPNN

FO demande que toutes les dates prévues soient modifiées. Aussitôt dit, aussitôt fait.

6. Valeur du point 2018 : positions respectives

Pour FO, les 4 % du CITS (crédit d'impôt pour des associations assujetties à la taxe sur les salaires) doivent être fléchés vers les salaires.

Selon le SNAECSO, les trois quarts des associations de la branche ont moins de 11 ETP (Équivalent Temps Plein) et ne bénéficient donc pas du CITS. **FO rappelle** qu'il est prévu dans le cadre de la révision de la classification de faire disparaître les pesées infra-SMIC.

Le SNAECSO ne nous donne aucune information sur ses positions en matière d'augmentation de salaire.

La CGT attend les propositions du SNAECSO pour faire connaître les siennes.

La CFDT est préoccupée par le tassement des grilles de classification.

7. Point sur les travaux en cours :

- ✓ Groupe de travail paritaire sur le système de classification

Le groupe a été mandaté par la CPNN pour proposer des orientations de révision du système de classification. À ce jour nous avons finalisé l'inventaire des travaux déjà réalisés et le listage des emplois existants.

La prochaine CPNN devra se prononcer sur ces travaux et mandater le groupe de travail pour la suite.

- ✓ Commission Paritaire Nationale Prévoyance et Santé au travail

La commission travaille sur la mise en place du plan d'action quadriennal « santé au travail ».

Pour FO la priorité doit être donnée à la prévention des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) qui constituent un véritable fléau pour les salariés de la Petite Enfance.

- ✓ Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

La Commission termine son document d'orientation « projet stratégique de la CPNEF »

8. Perspectives de négociations 2018

Le SNAEC SO propose de finaliser les plans d'action « santé au travail » et « égalité professionnelle » et souhaite négocier la QVT (Qualité de Vie au Travail) ainsi qu'un accord « travailleurs handicapés » et un accord « aidants familiaux ».

QVT : **pour FO** « le dialogue », « l'ambiance », « l'attention portée aux salariés » relèvent plus d'une opération de communication que d'une véritable amélioration de conditions de travail. Par contre nous étions demandeurs de la négociation d'un accord « travailleurs handicapés ».

Prochaine réunion : le 23 novembre 2017

Paris, le 21 novembre 2017

Pour la délégation FO : Sylvie BECK, Muriel GÉRARD